

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2002

Résolution 1406 (2002)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4523e séance, le 30 avril 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur le Sahara occidental, et notamment sa résolution 1394 (2002) du 27 février 2002,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 juillet 2002 afin d'examiner plus avant le rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2002 (S/2002/178);

2. *Décide* de demeurer saisi de la question.

02-36075 (F) 300402 300402